

HONORAIRES AGENCE

SARL MBC LA SEG

4 Avenue de Nantes 49280 LA SEGUINIERE RCS Angers 879 472 421

Carte Pro 4902 2020 0000 45 032 délivrée par la CCI du Maine et Loire

MONTANT DE LA TRANSACTION EN EUROS	SUR MANDAT DE VENTE (TTC)	SUR MANDAT DE LOCATION à usage d'habitation (TTC)	SUR MANDAT DE LOCATION à usage commercial, professionnel (HT)
Moins de 15 000	2 990,00€		
De 15 000 à 25 000	3 990,00€		
De 25 000 à 44 990	4 490,00€		
De 45 000 à 54 999	4 990,00 €		
De 55 000 à 64 999	5 490,00 €	7% du montant du loyer annuel à la charge du propriétaire et 7% du montant du loyer annuel à la charge du locataire (TTC) GESTION LOCATIVE EN SOUS-TRAITANCE PAR HUISSIER DE JUSTICE SUR DEVIS	15% du montant du loyer annuel à la charge du preneur (HT) HORS REDACTION DE BAIL BAIL SOUS SEING PRIVÉ 5% HT du loyer annuel HT à charge du preneur et 5% HT du loyer annuel HT à charge du bailleur
De 65 000 à 74 999	5 990,00 €		
De 75 000 à 94 999	6 490,00 €		
De 95 000 à 124 999	6 990,00 €		
De 125 000 à 144 999	7 490,00 €		
De 145 000 à 164 999	7 990,00 €		
De 165 000 à 184 999	8 490,00 €		
De 185 000 à 194 999	8 990,00 €		
De 195 000 à 204 999	9 990,00 €		
De 205 000 à 219 999	10 990,00 €		
De 220 000 à 249 999	11 990,00 €		GESTION LOCATIVE EN SOUS-TRAITANCE PAR
De 250 000 à 279 999	12 990,00 €		HUISSIER DE JUSTICE SUR DEVIS
De 280 000 à 299 999	13 990,00 €		
De 300 000 à 349 999	14 990,00€		
De 350 000 à 399 999	15 990,00 €		
De 400 000 à 449 999	16 990,00€		
De 450 000 à 499 999	17 990,00 €		
Plus de 500 000	18 990,00 €		

MISSION CONSEIL : 120.00€ HT SOIT 144.00€ TTC (Avis de valeur simple et sur devis pour un accompagnement complet)

CHARGE DE LA REMUNERATION :_Conformément aux usages locaux, et sauf convention expresse différente entre les parties (indiqué au mandat), la rémunération sera à la charge de l'ACQUEREUR

En cas de signature d'un mandat exclusif, les frais d'agence à la charge de l'acquéreur seront majorés de 500,00 € par transaction. Cet établissement ne reçoit pas et ne détient pas de fonds pour l'activité concernée, sauf ceux correspondant à sa rémunération ou sa commission.